

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2017/10070]

5 OCTOBRE 2016. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'annexe 2-2 de l'arrêté du Gouvernement de La Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques, modifié par les décrets du 17 juillet 2013, du 21 novembre 2013, du 17 décembre 2014, du 14 juillet 2015 et du 10 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques ;

Considérant que l'annexe 2-2 de l'arrêté du 19 juillet 2011 précité reprend le rapport d'activités que les opérateurs directs – bibliothèques locales gérant une collection encyclopédique doivent remplir chaque année ;

Considérant que ce document doit être amélioré en vue de mieux tenir compte des réalités des opérateurs directs – bibliothèques locales gérant une collection encyclopédique dans le cadre de l'actuelle législation ;

Considérant qu'il y a lieu de le remplacer ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 15 juin 2016 ;

Sur proposition de la Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. L'annexe 2-2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques est remplacée par le document annexé au présent arrêté.

Art. 2. La première année à faire l'objet de récoltes de données en vertu de ce rapport d'activités annuel est l'année 2015.

Art. 3. Le Ministre ayant la Lecture publique dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 5 octobre 2016.

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

La Ministre de la Culture et de l'Enfance,

Alda GREOLI

—————
VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2017/10070]

5 OKTOBER 2016. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot wijziging van de bijlage 2-2 bij het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 19 juli 2011 houdende toepassing van het decreet van 30 april 2009 betreffende de ontwikkeling van leespraktijken ingericht door het Openbare netwerk voor openbare leetuurvoorziening en de openbare bibliotheken

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 30 april 2009 betreffende de ontwikkeling van leespraktijken ingericht door het openbare netwerk voor openbare leetuurvoorziening en de openbare bibliotheken, gewijzigd bij de decreten van 17 juli 2013, 21 november 2013, 17 december 2014, 14 juli 2015 en 10 december 2015;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 19 juli 2011 houdende toepassing van het decreet van 30 april 2009 betreffende de ontwikkeling van leespraktijken ingericht door het Openbare netwerk voor openbare leetuurvoorziening en de openbare bibliotheken;

Overwegende dat de bijlage 2-2 bij het bovenvermelde besluit van 19 juli 2011 het activiteitenverslag inhoudt dat elk jaar door rechtstreekse operatoren – plaatselijke bibliotheken ingevuld dient te worden;

Overwegende dat dat document verbeterd moet worden om de alledaagse werkelijkheid van rechtstreekse operatoren – plaatselijke bibliotheken beter in aanmerking te nemen in het kader van de huidige wetgeving;

Overwegende dat dat document vervangen moet worden;

Op de voordracht van de Vice-Présidente en Minister van Cultuur en Kind;

Na beraadslaging,

Besluit :

Artikel 1. Bijlage 2-2 bij het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 19 juli 2011 houdende toepassing van het decreet van 30 april 2009 betreffende de ontwikkeling van leespraktijken ingericht door het Openbare netwerk voor openbare leetuurvoorziening en de openbare bibliotheken, wordt vervangen door het document gevoegd bij dit besluit.

Art. 2. Het eerste jaar dat het voorwerp uitmaakt van het inwinnen van gegevens krachtens dat jaarlijkse activiteitenverslag is het jaar 2015.

Art. 3. De Minister bevoegd voor de openbare leetuurvoorziening is belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 5 oktober 2016.

De Minister-president,

Rudy DEMOTTE

De Minister van Cultuur en Kind,

Alda GREOLI

Annexe 2, 2°

Opérateur direct Bibliothèque locale gérant une collection encyclopédique

Rapport d'activités

20..

Table des matières

1. Fiche signalétique
2. Analyse statistique
3. Analyse qualitative
4. Signature(s)

Coordonnées de l'Opérateur - Bibliothèque locale :

--

Annexe 2, 2°**Fiche signalétique****Dénomination de l'Opérateur direct :****Territoire desservi par l'opérateur direct :***pour la collection encyclopédique :*

<i>Communes desservies</i>	<i>Population</i>	<i>Statut opérateur ds Comm.</i>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Pouvoir organisateur (coordinateur) :

Responsable :

Fonction :

Rue et n° :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Type de pouvoir organisateur :

Opérateur direct :

Personne de contact :

Fonction :

Rue et n° :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Adresse internet :

Catégorie :

Bibliothèques composant l'opérateur direct (nom et adresse) :

Heures d'ouverture au public :

Lundi :

Mardi :

Mercredi :

Jeudi :

Vendredi :

Samedi :

Dimanche :

TOTAL :

Heures d'ouverture aux opérateurs directs :

plages horaire fixes

Lundi :

Mardi :

Mercredi :

Jeudi :

Vendredi :

Samedi :

Dimanche :

TOTAL :

sur rendez-vous

Lundi :

Mardi :

Mercredi :

Jeudi :

<i>Vendredi :</i>	<input type="text"/>
<i>Samedi :</i>	<input type="text"/>
<i>Dimanche :</i>	<input type="text"/>
<i>TOTAL :</i>	<input type="text"/>
<i>autrement (préciser)</i>	
<input type="text"/>	

Prêt interbibliothèque (PIB)

Responsable :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
Courriel pour les PIB :	<input type="text"/>

Adresse de livraison des documents si différente de l'adresse de la bibliothèque :

Annexe 2, 2°

Analyse statistique

Partie 1la POPULATION et les ACTEURS ASSOCIATIFS et INSTITUTIONNELS

Les questions du présent rapport visent pour la plupart les services rendus par l'opérateur direct - bibliothèque locale aux usagers de son territoire de compétence. Seules certaines questions, mises en italiques, concernent exclusivement le service "encyclopédique".

1**PUBLIC**

Nombre d'habitants de la (des) commune(s) de l'opérateur direct (à l'exception de celles touchées par le service encyclopédique) au 31 décembre de l'année écoulée

- de 18 ans	18 ans et +	Total
		0

si autre(s), préciser :

--

oui ou non

Des "séjourneurs" utilisent-ils la bibliothèque à titre individuel ?

Si oui, que font-ils à la bibliothèque ?

Cocher :

consulter des documents papier	
consulter internet	
étudier	
parler	
boire un café	
participer à une (des) animation(s)	
autre(s) ...	

1. b) COLLECTIVITES

Nombre de collectivités :

emprunteuses à public recensé
 emprunteuses à public non recensé
 Total au 31 décembre de l'année évaluée
 emprunteuses nouvellement inscrites
 emprunteuses réinscrites
 Total au 31 décembre de l'année évaluée

	- de 18 ans		18 ans et plus		Total	
	collectivités	usagers induits	collectivités	usagers induits	collectivités	usagers induits
					0	0
	0	0	0	0	0	0
					0	0
	0	0	0	0	0	0

Des collectivités "séjourneuses" utilisent-elles la bibliothèque ?
 Si oui, que font-elles à la bibliothèque ?

Cocher :

consulter des documents papier	
consulter internet	
étudier	
participer à une (des) animation(s)	
autre ...	

oui ou non

Parmi les collectivités, nombre de classes

emprunteuses :
 séjourneuses :

Présence dans les locaux de l'opérateur de locaux accessibles à d'autres collectivités

oui ou non

1. c)	PUBLIC INDIVIDUEL et COLLECTIVITES
-------	------------------------------------

Taux d'usagers emprunteurs (individuels et induits par les collectivités) :

- de 18 ans	18 ans et +	Total
		0

Nombre de personnes qui ont passé la porte de la (des) bibliothèque(s) durant la semaine du ... au ... :

--

Nombre de bibliothèques locales visées par le service lié à la collection encyclopédique ayant fait appel à cette collection pour

P.I.	dépôts

Si des établissements scolaires font partie de vos partenaires, distinguer :

Ecoles maternelles

Ecoles primaires

Ecoles secondaires

Enseignement supérieur

Enseignement général

Enseignement technique

Enseignement professionnel

Enseignement spécialisé

Nombre de partenaires	Répart° nbre projets

Partie 2**les RESSOURCES MISES à DISPOSITION de la POPULATION****1****RESSOURCES DOCUMENTAIRES****1. a)****DOCUMENTS SUR TOUS SUPPORTS**Livres

chiffres réels - nombre de volumes

	au 1er janvier		au 31 décembre		Taux d'accroissement		
	Jeunesse	Adultes	Jeunesse	Adultes	Jeunesse	Adultes	Total
Documentaires							
Fictions							
Bandes dessinées							
Documents non prêtés							
Titres de livres numériques (intégrés au catalogue)							
TOTAL	0	0	0	0			

TOTAL Jeunesse + Adultes

au 1er janvier	au 31 décembre	Différence
0	0	0
		dont
		acquisitions
		dons
		retraits
		Résultat
		0

	au 1er janvier			au 31 décembre		
	Jeunesse	Adultes	Total	Jeunesse	Adultes	Total
pourcentages						
Documentaires						
Fictions						
Bandes dessinées						
Documents non prêtés						
Titres livres numériques						
TOTAL						

Bouquets

La bibliothèque propose-t-elle des livres numériques acquis en bouquets ?

<i>oui ou non</i>

Si oui, via quel(s) fournisseur(s) ?

--

nombre de livres auxquels ce(s) bouquet(s) permettent un accès (à la date du 31 décembre)

--

quelles sont les modalités d'accès aux livres proposés ?

<i>oui ou non</i>

- 1) en streaming
- 2) en téléchargement
 - via des fichiers chronodégradables
 - avec DRM
- 3) autre

Si "autre", préciser :

--

Périodiques
Abonnements "papier"

au 1er janvier		au 31 décembre	
Nbre abonnemts	%	Nbre abonnemts	Total de fascicules
0	0%	0	0
			Abonnements

Jeunesse
Adultes
TOTAL

Abonnements nouveaux dans l'année
Abonnements supprimés dans l'année

--

Nombre de titres de périodiques dépouillés par l'opérateur
Nombre de titres de périodiques dépouillés disponibles dans les collections

Nombre de fascicules à comptabiliser dans les collections
Nombre titres de périodiques numériques en ligne disponibles

Numériques

abonnements au 1er janvier		abonnements au 31 décembre	
individuels	%	individuels	titres via bouquet(s)
		%	
0	0%	0	0
			Abonnements
0		0	0%
0		0	

Jeunesse
Adultes
TOTAL
TOTAL général

Quel est le SIGB utilisé par l'opérateur ?
dans quelle version ?

Utilisat° d'un OPAC de nvelle génération au-dessus du SIGB ?
Accès via le portail à d'autres ressources que le catalogue ?
Utilisation d'un système informatique pour gérer l'EPN ?

oui ou non	Si oui, lequel ?	
	Si oui, lesquelles ?	
	Si oui, lequel ?	

L'opérateur contribue-t-il à des sites internet et/ou blogs ?

oui ou non	
------------	--

Si oui : - le(s)quel(s) ? Cocher

site de l'opérateur d'appui
Samarcande
réseaux sociaux
autre(s) ...

- temps de travail que cela représente (en heures par semaine)

--

- du personnel se consacre-t-il exclusivement à ce travail ?

oui ou non	
------------	--

3 RESSOURCES SPECIALISEES				
	sur place ? (oui ou non)	nombre (facultatif)	hors bibliothèque ? (oui ou non)	nombre (facultatif)
Cédéroms				
Cd audio				
Cd livres				
DVD				
Livres électroniques				
Périodiques en ligne				
Dossiers documentaires				
Jeux				
Jeux vidéo				
Tablettes				
Liseuses				
Autres				

Partie 3
les PRATIQUES de MEDIATION

1 **I'ACCUEIL**

1. a) **ACCES PHYSIQUE**

Nombre d'implantations qui composent l'opérateur :

oui ou non
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

Signalisation existant dans la Commune
 Signalisation du bâtiment
 Accès handicapés moteur existant
 Parking aisé

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

si oui, pour combien d'implantations ?
 si oui, pour combien d'implantations ?
 si oui, pour combien d'implantations ?
 si oui, pour combien d'implantations ?

1. b) **MODALITES**

Nombre d'heures hebdomadaires d'accueil du public
 Nombre d'heures hebdomadaires d'accueil consacrées exclusivement aux collectivités

<input type="text"/>
<input type="text"/>

heures
 heures

Accès financier :

- l'inscription à la bibliothèque est-elle payante ?

Si oui, préciser les montants :

Ce paiement permet-il l'accès à d'autres opérateurs via un réseau plus large ?

Si oui, expliquer :

	oui ou non

- l'emprunt d'un document est-il payant ?

Si oui, préciser les montants :

- faut-il payer spécifiquement pour :

- un retard dans le retour du document ?

- la prolongation de l'emprunt ?

- le droit à rémunération des auteurs pour le prêt ?

- autre(s) ?

	oui ou non	

2 les ACTIVITES et/ou SERVICES

2. a) FORMATIONS ET INITIATIONS

Fonctionnement de la bibliothèque

Initiez-vous / formez-vous les usagers :

- au fonctionnement de la bibliothèque :
- à la recherche documentaire :
- autre lié au fonctionnement des outils proposés par l'opérateur :

- individuellement
- collectivement
- individuellement
- collectivement
- individuellement
- collectivement

oui ou non	si oui (facultatif) :	heures consacrées / an

Si vous souhaitez donner quelques précisions :

Informatique et multimédias

Initiez-vous / formez-vous les usagers :

- à la navigation sur internet ?
 - aux outils de lecture numérique ?
 - à d'autres multimédias ?
- individuellement
 - collectivement
 - individuellement
 - collectivement
 - individuellement
 - collectivement

oui ou non	si oui (facultatif) :	heures y consacrées

Si réponse positive pour les "outils de lecture numérique" et/ou "autres multimédias", merci de préciser lesquels :

--

Nombre de personnes individuelles touchées par l'initiation internet

Nombre de personnes individuelles touchées par l'initiation aux multimédias

Nombre de sessions d'initiation à internet

Nombre de sessions d'initiation aux multimédias

oui ou non	

Réalisation de documents d'information multimédia et internet

Capacités langagières

Initiez-vous / formez-vous les usagers en vue de favoriser le développement :

- de leurs capacités de compréhension à l'audition
- de leurs capacités de lecture ?
- de leurs capacités d'expression orale ?
- de leurs capacités de production d'écrits ?

oui ou non	

si oui
(facultatif) :

heures y consacrées	

Si vous souhaitez donner quelques précisions :

--

Formations et initiations aux bibliothèques locales touchées par le service encyclopédique

Offrez-vous aux bibliothèques locales bénéficiant de votre "service encyclopédique" ou à leurs partenaires :

- des formations
- une coordination / un relai avec les opérateurs extérieurs
- l'organisation d'activités

oui ou non	si oui (facultatif) :

heures y	consacrées

Autres formations

Si vous organisez d'autres types d'initiations et/ou formations, merci de préciser :

--

2. b)	SERVICES BASES SUR L'EXPERIENCE-METIER DU BIBLIOTHECAIRE
-------	--

Recherches et renseignements bibliographiques et documentaires

Nombre de recherches et renseignements demandés par les usagers, y compris via la bibliothèque virtuelle (uniquement sur la semaine du ... au ...)

--

L'opérateur participe-t-il à la bibliothèque virtuelle ?

Si oui : - nombre de questions auxquelles il a été répondu pendant l'année évaluée
 - charge de travail que cela représente (en heures sur l'année)

oui	non

--

en lien avec la gestion d'une collection encyclopédique

L'opérateur a-t-il mis en place un système permettant de :

- mettre en place une politique coordonnée des collections
- organiser des pôles de compétences dans les locales
- organiser la circulation des collections
- organiser des systèmes de conservation partagée

oui	non

Préciser :

--

Participation à d'autres actions

L'opérateur est-il représenté lors d'actions menées par d'autres opérateurs ?

Si oui :

- par la présence d'un "stand de la bibliothèque"
- par la mise à disposition d'ouvrages
- par l'élaboration de bibliographies
- par l'intervention du personnel de la bibliothèque
- autre(s)

oui ou non	si oui, nbre	Si oui, initiative bibliothèque ? autre opérateur ?

Si vous souhaitez donner quelques précisions :

ANIMATIONS														
2. c)														
<u>en chiffres</u>														
Nombre total d'animations dont nombre total d'animations récurrentes dont nombre total d'animations organisées en partenariat	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">dans locaux à disposition de l'opérateur</th> <th style="width: 33%;">ailleurs</th> <th style="width: 33%;">Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table>	dans locaux à disposition de l'opérateur	ailleurs	Total			0			0			0	
dans locaux à disposition de l'opérateur	ailleurs	Total												
		0												
		0												
		0												
Nombre de projets d'animations communs avec des partenaires parmi ceux-ci, nombre de ceux qui sont en lien avec le plan quinquennal de développement														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 100%;">Nbre total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"></td> </tr> </tbody> </table>			Nbre total											
Nbre total														
Nombre de personnes accueillies (en groupe ou individuellement) Estimation du temps total des animations Estimation du temps de travail du personnel de l'opérateur consacré aux animations Estimation du temps de travail du personnel externe (vacataire, ...)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">dans locaux à disposition de l'opérateur</th> <th style="width: 33%;">ailleurs</th> <th style="width: 33%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td></td> <td style="text-align: center;">h/année</td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td></td> <td style="text-align: center;">h/année</td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td></td> <td style="text-align: center;">h/année</td> </tr> </tbody> </table>	dans locaux à disposition de l'opérateur	ailleurs				h/année			h/année			h/année	
dans locaux à disposition de l'opérateur	ailleurs													
		h/année												
		h/année												
		h/année												
Présence au sein de l'opérateur d'un personnel rémunéré dédié exclusivement à l'activité d'animation														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 100%;">oui ou non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 20px;"></td> </tr> </tbody> </table>			oui ou non											
oui ou non														

2. d)	SERVICES INDIVIDUALISES
--------------	--------------------------------

oui ou non	nbre pers touchées (facultatif)

- L'opérateur :
- apporte-t-il des documents au domicile de certains usagers ?
 - organise-t-il un service "Ecrivain public" ?
 - propose-t-il une guidance individuelle à la recherche d'emploi ?
 - donne-t-il accès à des services d'auto-formation ?
 - propose-t-il d'autres services individualisés ? Si oui, préciser ci-dessous.

Précisions éventuelles si "autres services individualisés" :

2. e)	AUTRES SERVICES
--------------	------------------------

Détailler

3**le PRÊT****3. a)****PRÊT DIRECT**

Nbre de documents prêtés par type d'utilisateurs chiffres réels	Fiction	Docmtaires	Jeux	Multimédia	Autres	Total
- de 18 ans						0
18 ans et +						0
Collectivités						0
TOTAL	0	0	0	0	0	0

%ages selon catégories d'utilisateurs	Fiction	Docmtaires	Jeux	Multimédia	Autres	Total
- de 18 ans						
18 ans et +						
Collectivités						
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

%ages selon types de documents	Fiction	Docmtaires	Jeux	Multimédia	Autres	Total
- de 18 ans						100%
18 ans et +						100%
Collectivités						100%
TOTAL						100%

Modalités de prêt :

Prêt interbibliothèques

- Y a-t-il eu des emprunts "extra-provinciaux" ? Combien ?
 Y a-t-il eu des prêts "extra-provinciaux" ? Combien ?

oui ou non	Nbre docs

Par quel canal les demandes de PIB arrivent-elles chez l'opérateur ?

	Nbre ddes suivies	Nbre ddes non suivies
Bibliothèque centrale / Opérateur d'appui		
Samarcande		
autres opérateurs directs		
Bibliothèque "encyclopédique"		

Par quel canal les documents sont-ils envoyés et en quelles quantités ?

	Navette	Poste
Documents envoyés à l'intérieur de la province / région Bruxelles-capitale		
Documents envoyés vers bibliothèque hors province / région en direct		
Documents envoyés vers bibliothèque hors province / région via la Centrale		
Documents retournés vers bibliothèque à l'intérieur de la province / région		
Documents retournés vers bibliothèque hors province / région en direct		
Documents retournés vers bibliothèque hors province / région via la Centrale		

Si un autre moyen d'acheminement est utilisé, lequel ?

Disposez-vous de votre propre navette ?

Si un autre circuit d'acheminement est utilisé, lequel ?

Combien d'heures consacrez-vous par an au portage des ouvrages ?

Le PIB est-il payant pour l'utilisateur lorsque le document vient de votre province ?

Le PIB est-il payant pour l'utilisateur lorsque le document vient d'une autre province ?

oui ou non	Cout / doc

Partie 4**les MOYENS****1****le PERSONNEL****1. a)****PERSONNEL REMUNERE****Personnel rémunéré**

à qualification bibliothéconomique
à qualification informatique
autre qualification :

- animateur expérimenté
- sélectionné par un jury
- autre(s)

TOTAL

Personnel non qualifié (si possible)

TOTAL personnel rémunéré*dont personnel chargé des missions liées au service encyclopédique*

Nombre équivalents temps plein

0

0

Si personnel "sélectionné par un jury", quelle est la formation / la qualification de ce personnel ?

Pers. de l'opérateur	Personnel autre

Existence d'un personnel dédié à la gestion informatique

Nombre total d'heures de formation

Formation continue du personnel rémunéré

1. b)	PERSONNEL NON REMUNERE
-------	------------------------

Accueil de stagiaires

L'opérateur a-t-il accueilli des stagiaires ?

Si oui,
 combien durant l'année ?
 combien d'heures au total ?
 d'où proviennent-ils ?

oui ou non

Volontaires

Nombre de personnes

Nombre d'heures prestées par mois

2	les INFRASTRUCTURES
2. a)	LOCAUX
Des modifications importantes ont-elles été apportées aux locaux de l'opérateur depuis la rédaction du dossier de demande de reconnaissance et plus particulièrement de son tableau "Infrastructure - Fonctions" ?	
oui ou non	
Si oui, préciser :	
2. b)	EQUIPEMENTS
Nombre total de postes informatiques accessibles au public	
Nombre de postes permettant uniquement un accès OPAC	
Nombre de postes informatiques réservés au personnel	
Nombre de places assises	
Présence de bornes de prêt RFID ?	
oui ou non	

2. c)	INFRASTRUCTURE CIRCULANTE
oui ou non	
Existence d'une infrastructure circulante ? Si oui, en quoi consiste-t-elle (type d'infrastructure et services rendus) ?	

Partie 5**les RELATIONS et la COMMUNICATION****1****les RELATIONS****1. a)****RELATIONS AVEC LES POUVOIRS ET OPERATEURS D'APPUI**

oui ou non

Rencontres régulières avec le(s) représentant(s) du (des) pouvoir(s) organisateur(s) ?

Rencontres avec d'autres pouvoirs subsidiaires ? (à préciser)

Rencontres régulières avec l'Opérateur d'appui ?

1. b)**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE**

Nombre de réunions du Conseil de développement de la Lecture durant l'année

1. c)**R ELATIONS AVEC LES O PERATEURS DIRECTS VISES PAR LE S ERVICE ENCYCLOPEDIQUE***Comment organisez-vous les relations avec les opérateurs directs locaux visés par le service encyclopédique rendu ?*

2 la COMMUNICATION hors Internet	
	oui ou non
Publication de dépliants	
Publication d'affiches	
Publication de signets	
Communication avec la presse	
Autres ?	
Si oui, merci de préciser :	
diffusion interne à l'opérateur	
diffusion externe à l'opérateur	
diffusion interne à l'opérateur	
diffusion externe à l'opérateur	
communiqués de presse	
conférences de presse	
articles parus, passages TV, radio	

3 la COMMUNICATION propre au RESEAU ENCYCLOPEDIQUE	
	oui ou non
Publication de dépliants	
Publication d'affiches	
Publication de signets	
Communication avec la presse	
Autres ?	
Si oui, merci de préciser :	
diffusion interne à l'opérateur	
diffusion externe à l'opérateur	
diffusion interne à l'opérateur	
diffusion externe à l'opérateur	
communiqués de presse	
conférences de presse	
articles parus, passages TV, radio	

Annexe 2, 2°**Volet qualitatif**

Période du plan quinquennal :

du

au

l'année évaluée est l'année

Analyse de l'année de référence

"L'évaluation fait partie intégrante du travail quotidien, comme outil de pilotage, de réajustement continu du plan. C'est un réel outil de travail. Ce n'est pas quelque chose à faire en plus, à côté."

"Il s'agit de (...) vérifier si les résultats obtenus ou en cours de réalisation correspondent aux objectifs du plan quinquennal de développement."

Citations tirées de l'OUTIL BIBLIOTHEQUE

"L'évaluation continue des plans quinquennaux de développement"

Le but de ce volet qualitatif est de vérifier qu'une procédure d'évaluation est en cours. Il ne s'agit pas de rendre compte chaque année de l'évaluation de l'ensemble des actions liées à votre plan quinquennal de développement mais de montrer que ce travail est en cours et que vous serez en mesure en fin de PQD d'évaluer celui-ci de manière approfondie.

Pour ce volet qualitatif, merci de répondre aux points suivants :

- durant l'année précédente, quelles actions de votre PQD aviez-vous choisi d'évaluer plus finement ?
- comment avez-vous réalisé ce travail (méthodes, moyens, ...) ?
- avez-vous fait des constats particuliers ? Des changements ont-ils été observés ?
- l'évaluation réalisée a-t-elle mené à un réajustement / une réinterrogation du plan ou d'une partie de celui-ci ?
- quel rôle le Conseil de développement de la Lecture a-t-il joué dans le processus précité ?
- qu'avez-vous prévu d'évaluer l'an prochain ?

Les réponses à ces questions peuvent être brèves. Il ne s'agit pas de remettre 30 pages d'explications ni la copie de tous les outils utilisés mais bien de faire une synthèse de ce qui a été évalué de manière plus approfondie en cette année 2014,

Annexe 2, 2°

Le Bibliothécaire dirigeant et le(s) représentant(s) de son pouvoir organisateur certifient que le présent document, reprennant un rapport chiffré et l'évaluation de l'année écoulée, est sincère et véritable.

Fait à

le

Signatures :

- du Bibliothécaire dirigeant ;
- du (des) représentant(s) du (des) pouvoir(s) organisateur(s).

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'annexe 2-2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et les bibliothèques publiques

Bruxelles, le 5 octobre 2016.

**Rudy DEMOTTE,
Ministre-Président**

**Alda GREOLI
Ministre de la Culture et de l'Enfance,**